DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/071/1.5 **Feuillet n° 078**

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**61**
Présents	**37**
Votants :	**46**
Pour :	**46**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

L'an deux mil dix-sept, le 23 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du marché couvert à Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 13 juin 2017

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Roland MOULINIER, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel DEMONEIN donne pouvoir à Philippe VIEILLEFOSSE, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE donne pouvoir à Isabelle COMBESCOT, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Laurent MONTEIL, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Sabine MALARD donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Arlette VERDIER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Convention de groupement de commandes Signalétique Grand Site Vallée Vézère

Monsieur le Président informe que la Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort souhaite lancer, avec l'ensemble des collectivités concernées, une démarche sur la signalétique en Vallée de la Vézère.

Il explique que cette action s'inscrit dans le cadre du Grand Site en projet de la Vallée de la Vézère. Il précise que l'étude et les productions qui découleront de la démarche signalétique devront permettre une amélioration et une mise en cohérence de la signalisation des activités et des services, en adéquation avec le contexte paysager remarquable de la vallée de la Vézère et avec la démarche de protection et de valorisation mise en œuvre dans le cadre du Grand Site de la Vallée de la Vézère.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Il ajoute que cette étude concerne trois communes de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, à savoir : Condat sur Vézère, Le Lardin Saint-Lazare et Terrasson.
Pour se faire, la Communauté de communes Vallée de l'Homme, la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et la Communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède auront recours à un groupement de commande selon une convention désignant la Communauté de communes Vallée de l'Homme comme « coordinateur » adjudicateur.
L'étude fait l'objet d'une subvention de l'Etat à hauteur de 80%, par l'intermédiaire du Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de son programme en faveur des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».
Les frais engagés, une fois les subventions déduites, seront répartis pour chaque membre en fonction de la clé de répartition suivante :

- 50% selon la population résidente,
- 50% selon la superficie de chaque membre du groupement concernée par l'étude.

Un Comité de pilotage est mis en place avec pour mission d'assurer le suivi et la validation des principales étapes du déroulement de la démarche signalétique. Il est présidé par le Président de la communauté de communes coordonnateur de la convention de groupement de commande. Il est constitué de membres titulaires et de membres suppléants représentant les instances ci-dessus désignées. Ces membres s'engagent à suivre le déroulement de la démarche sur la signalétique, à participer au Comité de pilotage, et à transmettre les informations et besoins auprès de sa collectivité.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour représenter la Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au Comité de Pilotage. MM. Rouzier et Gauthier se portent candidats.
Par ailleurs, le Comité de pilotage pourra se faire assister par une ou des personne(s) qualifiée(s) en tant que de besoin à l'initiative du Président du Comité de pilotage.

VU le code des marchés publics,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à avoir recours au groupement de commandes avec la Communauté de communes Vallée de l'Homme, la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et la Communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède, et à signer tout document y afférent, notamment la convention.

APPROUVE la convention ci-jointe réglant des dispositions prises entre les parties ci-dessus désignées pour la création d'un groupement de commande destiné à la réalisation d'une « Démarche sur la signalétique dans le cadre du Grand Site en projet de la vallée de la Vézère ».

DIT qu'un Comité de pilotage est mis en place et qu'il est présidé par Monsieur le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Homme.

DESIGNE comme membres du Comité de pilotage :
M. Olivier ROUZIER, titulaire, et M. Frédéric GAUTHIER, suppléant.

VALIDE la clé de répartition des frais liés à la réalisation d'une « Démarche sur la signalétique dans le cadre du Grand Site en projet de la vallée de la Vézère », comme exposés ci-dessus.

S'ENGAGE à prévoir à son budget les dépenses correspondantes à sa participation aux frais de l'étude et à les verser au coordonnateur soit la Communauté de communes Vallée de l'Homme.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 27/06/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-200041150-20170623-DE2017071-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2017

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT
Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10